

Communiqué
Pour diffusion immédiate

Avocats sans frontières Canada dénonce l'augmentation des actes de violences contre les femmes en Haïti

Port-au-Prince, le 15 novembre 2019 - Avocats sans frontières Canada (ASFC) est vivement préoccupée par la récurrence et l'intensification des actes de violences perpétrées contre les femmes en Haïti. Les viols collectifs dont ont été victimes au moins une douzaine de femmes détenues aux Gonaïves dans la nuit du 7 au 8 novembre 2019 ne doivent pas rester impunis.

Cette agression constitue une violation grave à leurs droits à l'intégrité, à la sécurité, et à vivre dans un climat libre de violence protégés par plusieurs conventions internationales, dont le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Convention américaine relative aux droits de l'Homme et la Convention interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme.

Lorsque les États privent des personnes de leur liberté, ils sont responsables de veiller à leur intégrité et de les protéger d'actes de violence. L'État a l'obligation de garantir les droits des femmes détenues, de prévenir toute forme de violence perpétrée contre elles et de prendre les mesures nécessaires pour enquêter, poursuivre et sanctionner les auteurs de ces crimes.

« Cette violation présente un double caractère en raison du statut des victimes. L'État haïtien doit répondre de ses obligations à l'égard de ces femmes. Quelles mesures ont été prises pour éviter ce drame et garantir leurs droits fondamentaux ? », questionne le Chef de mission d'ASFC en Haïti, Me Appolinaire Fotso.

En finir avec l'impunité des violences contre les femmes

Les femmes ne doivent pas pâtir de la situation actuelle d'insécurité, d'impunité et de criminalité accrues. En période de crise, les femmes courent des risques plus élevés de subir différentes formes de violence. Selon ce que rapportent des organisations de la société civile (OSC), les victimes de viol ont un accès limité aux soins appropriés, sont stigmatisées et préfèrent taire leurs souffrances, en particulier dans les quartiers défavorisés du pays. Les survivantes de violence doivent bénéficier de protection et d'assistance.

Comme il a été mentionné à la [171ème audience](#) de la Commission Interaméricaine des droits de l'Homme (CIDH) à laquelle Kay Fanm, l'Office de Protection du Citoyen (OPC) et ASFC ont participé, l'État doit prendre les mesures nécessaires pour garantir les droits et protéger les femmes quel que soit le contexte. Il doit aussi moderniser le cadre normatif de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles.

ASFC espère que ces crimes ne viendront pas allonger la liste de cas restés impunis malgré les efforts déployés par les OSC. Le projet « Accès à la Justice et lutte contre

l'Impunité en Haïti » (AJULIH), mis en œuvre par Avocats sans frontières Canada en collaboration avec la Fondation Connaissance et Liberté (FOKAL) et l'Office de Protection du Citoyen, continuera à accompagner toutes les actions visant la défense des droits humains des groupes ou des personnes en situation de vulnérabilité.

- 30 -

Contact

Taina Noster, agente de communications et de plaidoyer, Haïti.

taina.noster@asfcanada.ca